

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Le 8 février 2019

Tranquillité et sécurité publique

La Maire de Rennes salue le développement de la Police de sécurité du quotidien à Maurepas

Le ministère de l'Intérieur vient d'annoncer que le quartier de Maurepas intégrera cette année le dispositif des "quartiers de reconquête républicaine". Le déploiement de la Police de sécurité du quotidien va donc pouvoir s'accélérer sur le quartier, avec l'arrivée sur le terrain d'effectifs supplémentaires de policiers nationaux. Une avancée importante saluée par Nathalie Appéré, Maire de Rennes.

L'aboutissement d'un dialogue avec l'État

La Police de sécurité du quotidien a été lancée en février 2018 par le gouvernement, à l'issue d'une concertation à laquelle la Ville de Rennes avait activement participé. Le territoire Rennais n'avait pas été retenu, l'année dernière, au nombre des "quartiers de reconquête républicaine". À la suite de cette décision, la Ville de Rennes a néanmoins initié avec la Préfecture d'Ille-et-Vilaine un important travail sur les modalités d'action et de présence des forces de police sur le terrain. Ce travail partenarial avait permis d'améliorer la coordination des polices nationale et municipale et d'accroître leur présence sur le terrain.

Consolider la présence policière sur le terrain

"Depuis plusieurs années, nous œuvrons auprès de l'État pour que notre territoire bénéficie de nouveaux moyens, afin de garantir la sécurité et la tranquillité publique à Rennes" explique Nathalie Appéré. **"Nous avons ainsi obtenu, ces dernières années, la mise en place d'une zone de sécurité prioritaire au Blosne et d'une brigade spécialisée de terrain à Villejean. Mais notre priorité, réaffirmée à plusieurs reprises, était de bénéficier d'une présence policière renforcée, au quotidien, sur le terrain. Je me réjouis de l'accélération du déploiement de la Police de sécurité du quotidien à Maurepas, que nous avons défendu auprès de l'État".**

Un renforcement sans précédent de la Police municipale

Depuis 2017 la Ville de Rennes a augmenté les effectifs de la Police municipale de 20 % et mis en place une brigade canine. Le service compte désormais 75 agents, dont les missions sont davantage orientées vers la proximité avec les habitants et les commerçants. Une nouvelle organisation a permis depuis le 1^{er} avril 2018 un triplement des patrouilles dans les quartiers prioritaires de Villejean, de Maurepas et du Blossne ainsi que dans le centre-ville. Le dispositif de vidéoprotection de la Ville se développe également, pour atteindre une cinquantaine de caméras, afin de faciliter la gestion de l'espace public.

Police municipale, Police nationale, une forte complémentarité

Mais les policiers municipaux, qui sont chargés de faire respecter les arrêtés municipaux, de verbaliser les infractions routières liées à la circulation et au stationnement gênant ou encore les infractions liées aux nuisances sonores, ne peuvent se substituer aux policiers nationaux. La loi ne leur permet pas d'enquêter, d'enregistrer une plainte ou d'assurer l'exercice du maintien de l'ordre. Ils doivent systématiquement se référer à un officier de police judiciaire. C'est pour cette raison que la complémentarité avec la Police nationale est essentielle, de même qu'avec l'ensemble des services de l'État.